

N° INSEE : 32411	MAIRIE DE SANSAN	Exercice 2026
------------------	------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2026-02-03

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 032-213204118-20260227-D_20260203-DE

Date de convocation : 23.02.2026	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 4
Nombre de membres présents : 4	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 4	Abstention : 0

Le vingt-sept février 2026, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations : néant

Absents : néant

Excusés : Hélène BARBOT, Nicolas DUROU et Jean-Marc FLOURETTE

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Durée d'amortissement panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les panneaux photovoltaïques doivent faire l'objet d'un amortissement comptable. Dès lors il convient de fixer la durée de cet amortissement.

Monsieur le Maire propose de fixer l'amortissement à 15 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de présents de fixer la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques à 15 ans.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jacques SONILHAC

